

**Association Touristique, Sportive et Culturelle
des Administrations Financières de la Moselle (ATSCAF)**

**1 rue François de Curel – 57000 - Metz
Tél. 03 87 38 66 14 - 06 86 77 40 30**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019/2020

Metz, le 10 mai 2021

Le lundi 10 mai 2021, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-595 du 20 mai 2020 la présente assemblée a été convoquée, par mail par le président pour délibérer uniquement au moyen du vote par correspondance ou mail, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier,
- Activités touristiques, sportives et culturelles de l'association et de ses membres,
- Approbation du budget,
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.,
- Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Les différents rapports, moral, financier, culturel et sportif ont été préalablement transmis par courriel à l'ensemble des inscrits (membres majeurs à jour de leur cotisation).

La présente assemblée générale s'est tenue, en distanciel, à la permanence de la DDFiP de la Moselle. Afin de respecter les mesures sanitaires, seuls trois membres du comité, volontaires, ont participé à cette assemblée. Les autres membres du comité n'ont pas souhaité être présents.

Il a été établi une liste des membres inscrits, annotée des votants en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était donc présidée par M. Gérard BOOB, président de l'association. Il était assisté de deux secrétaires de séance Mme Annie DUPIRE et de Mme Béatrice CATONI, membres du Comité.

L'ATSCAF Moselle comptait, au jour de l'assemblée générale, 443 membres majeurs à jour de leur cotisation, tous régulièrement convoqués. Cent quatre-vingt-treize adhérents, personnellement ou valablement représentés ont voté, par correspondance ou par mail, soit 43,57 % de participation. Le quorum de 25 % a donc été respecté et l'Assemblée a donc pu valablement délibérer. Le président et les deux secrétaires de séance ont pu procéder aux décomptes des votes.

Vous trouverez ci-dessous les résultats du dépouillement :

Rapport moral et financier :

193 voix pour, donc l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix;

Quitus au président pour son précédent mandat :

193 voix pour, donc l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix;

Quitus au trésorier pour son précédent mandat :

193 voix pour, donc l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix;

Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et élections des nouveaux candidats :

Le tiers sortant 2019/2020 se composait de :
Béatrice Catoni, Évelyne Drake et Serge Muller

Deux adhérentes ont proposé leur candidature pour intégrer le Conseil d'Administration :
Françoise Bigorgne et Jacqueline Leroy.
Voici les résultats par ordre alphabétique :

Bigorne Françoise : 191 voix pour ; 2 abstentions ; 0 voix contre

Catoni Béatrice : 192 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre

Drake Evelyne : 189 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Leroy Jacqueline : 188 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre

Muller Serge : 179 voix pour, 6 abstentions, 8 voix contre

L'Assemblée félicite les 2 nouvelles entrantes Françoise Bigorgne et Jacqueline Leroy.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose donc de 14 membres :

- 1.Gérard Boob
- 2.Jean-Marc Debrosse
- 3.Serge Muller
- 4.Francis Schmelter
- 5.David Durritxague
- 6.Laurent Obriot
- 7.Brigitte Goury
- 8.Evelyne Drake
- 9.Béatrice Catoni
- 10.Annie Dupire
- 11.Daniel Colléatte
- 12.Régis Fotré
- 13.Françoise Bigorgne
- 14.Jacqueline Leroy

Ceux-ci, conformément aux nouveaux statuts, seront membres du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans renouvelables tous les 2 ans par tiers.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des vérificateurs aux comptes :

M. Bernard Richter sera sollicité pour être vérificateur aux comptes de l'association pour la prochaine Assemblée Générale.

Une réunion du Conseil d'Administration sera organisée dès que possible en présentiel ou en distanciel pour élire le nouveau bureau, soit :

- Le poste de Président,
- les 2 postes de Vice-Président,
- le poste de Secrétaire et le poste de Secrétaire adjoint,
- le poste de Trésorier et le poste de Trésorier adjoint.

La séance est levée à 12 h 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et les Secrétaires de séance.

A Metz , le 10 mai 2021

Le Président de séance

Les Secrétaires de séance

Gérard BOOB

Annie DUPIRE

Béatrice CATONI

**Association Touristique, Sportive et Culturelle
des Administrations Financières de la Moselle (ATSCAF)**

**1 rue François de Curel – 57000 - Metz
Tél. 03 87 38 66 14 - 06 86 77 40 30**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2019/2020

Metz, le 10 mai 2021

Le lundi 10 mai 2021, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-595 du 20 mai 2020 la présente assemblée a été convoquée, par mail par le président pour délibérer uniquement au moyen du vote par correspondance ou mail, sur l'ordre du jour suivant :

- Votes des nouveaux statuts,
- Vote du règlement intérieur,

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur ont été préalablement transmis par courriel à l'ensemble des inscrits (membres majeurs à jour de leur cotisation).

La présente assemblée générale s'est tenue, en distanciel, à la permanence de la DDFiP de la Moselle. Afin de respecter les mesures sanitaires, seuls trois membres du comité, volontaires, ont participé à cette assemblée. Les autres membres du comité n'ont pas souhaité être présents.

Il a été établi une liste des membres inscrits, annotée des votants en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était donc présidée par M. Gérard BOOB, président de l'association. Il était assisté de deux secrétaires de séance Mme Annie DUPIRE et de Mme Béatrice CATONI, membres du Comité.

L'ATSCAF Moselle comptait, au jour de l'Assemblée générale, 443 membres majeurs à jour de leur cotisation, tous régulièrement convoqués. Cent quatre-vingt-douze adhérents, personnellement ou valablement représentés ont voté, par correspondance ou par mail, soit 43,34 % de participation. Le quorum de 25 % a donc été respecté et l'Assemblée a donc pu valablement délibérer. Le président et les deux secrétaires de séance ont pu procéder aux décomptes des votes.

Approbation des nouveaux statuts :

l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix

Approbation du règlement intérieur :

l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix

La séance est levée à 12 h 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et les Secrétaires de séance.

A Metz , le 10 mai 2021

Le Président de séance

Les Secrétaires de séance

Gérard BOOB

Annie DUPIRE

Béatrice CATONI